



Centre international de formation  
Programme des Migrations Internationales  
BIT – Alger

## MIGRATION DE MAIN D'OEUVRE POUR L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE



### **SEMINAIRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES AU MAGHREB, ALGER, 4 AU 6 AVRIL 2005**

#### **COMPTE RENDU ET PROPOSITIONS**

Le premier séminaire tripartite sous-régional sur la migration de main-d'œuvre au Maghreb, s'est tenu du lundi 4 avril au mercredi 6 avril à l'hôtel El Riadh (Alger).

Ce séminaire s'inscrivait dans le cadre du projet mis en œuvre par le BIT avec le soutien de l'Union européenne et intitulé «La migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement dans l'Euromed, l'Afrique orientale et occidentale».

Quelque quatre-vingts délégués et observateurs d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie, de Tunisie et de Libye : représentant les Gouvernements, les Organisations syndicales et les Organisations patronales, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales et d'organisations non gouvernementales ont participé aux travaux du séminaire.

L'objectif de ce séminaire était de faire un état des lieux de la migration de main-d'œuvre à l'échelle du Maghreb, de participer au renforcement des capacités des participants à ce séminaire sur la thématique précitée et d'envisager des pistes d'action et de réflexion pour une meilleure gouvernance de la migration du travail dans la sous-région.

#### **Séance d'ouverture**

La présence de Monsieur Tayeb Louh, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale qui a ouvert le Séminaire, de Monsieur Djamel Ould Abbès, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, de Monsieur Abdelmadjid Sidi Said, Secrétaire Général de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) et Président de l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe (USTMA) et de Monsieur Habib Yousfi, Président de la Confédération Générale des Entreprises Algériennes Entrepreneurs Algériens (CGEA) ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales a conféré une importance aux débats et témoigné de l'intérêt que le thème des migrations de main-d'œuvre suscite dans la région. Outre les ministères de l'Emploi et du Travail, des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de la Justice, du Commerce et ceux chargés des communautés à l'étranger ont également assisté aux travaux.

Lors de la session d'ouverture, le Directeur du Bureau de l'OIT à Alger, M. Sadok Bel Hadj Hassine, a évoqué les enjeux de la migration et leurs liens avec le déficit de travail décent induit par le processus de la mondialisation au niveau des pays de la sous-région.

M. Patrick Taran (BIT, Genève) a décrit les objectifs du projet en insistant sur la nécessité de renforcer la coopération au moyen d'un dialogue social institutionnalisé à propos des migrations.

C'est également sur le dialogue social au niveau du Maghreb qu'a insisté M. Habib Yousfi, Président de la Confédération Générale des Entreprises Algériennes (CGEA) en exprimant l'espoir qu'il permettra aux pays de la région de rattraper le retard et qu'il favorisera le développement. Pour M. Yousfi les questions de développement économique et social doivent être au cœur du dialogue social à la fois au niveau national et au niveau de la région dans son ensemble.

Pour les travailleurs, le Secrétaire Général de l'UGTA et Président de l'USTMA, M. Abdelmadjid Sidi Said, a regretté cependant que le tripartisme n'ait pas encore trouvé sa place dans le Dialogue 5+5 sur les migrations, rappelant que la liberté syndicale constitue un des piliers fondamentaux du tripartisme. Il conviendrait, selon lui, d'harmoniser les législations sociales dans le Maghreb afin de présenter un front cohérent face aux partenaires européens.

Le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, M. Djamel Ould Abbès, a exprimé sa préoccupation face aux migrations clandestines et aux drames sur lesquels celles-ci débouchent trop souvent. Il a rappelé la contribution des travailleurs migrants du Maghreb à l'essor des pays européens et a plaidé en faveur du respect des droits humains des travailleurs migrants.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Tayeb Louh, a également soulevé la question des droits humains et les difficultés rencontrées par les migrants dans les pays d'accueil. Il a relevé la question de l'exode des cerveaux qui hypothèque les efforts de développement des pays d'origine. Rappelant que le processus de Barcelone lancé il y a dix ans prévoyait la libre circulation des travailleurs, il a souhaité que cette question soit remise à l'ordre du jour dans le Dialogue 5+5 sur les migrations. Il a noté les avancées réalisées au niveau des conférences ministérielles et notamment de la dernière d'entre elles à Alger qui a débouché sur un plan d'action concret et la mise en place d'un groupe de suivi de haut niveau.

### **Le Dialogue 5+5 et la question de la migration**

Au cours du débat qui a suivi, présidé par M. Abdessatar Maaroufi, Directeur Général de la main d'œuvre étrangère et de l'émigration au Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle de la Jeunesse, M Hacène Boualam, Directeur Général des Affaires Consulaires du Ministère des Affaires étrangères d'Algérie et Président du Groupe des experts 5+5, a montré que des politiques migratoires mieux articulées fondées sur les droits et tenant compte des marchés du travail seraient le meilleur moyen de combattre les migrations clandestines qui sont le résultat de politiques d'immigration trop restrictives. Les participants ont souligné que trop souvent les migrations sont abordées sous l'angle sécuritaire et que la dimension sociale n'est pas prise en compte.

Coopération, tripartisme et développement ont constitué les mots-clés de ce débat.

L'idée d'élargir la concertation et la coopération aux pays subsahariens a été exprimée, de même que la nécessité d'impliquer et d'associer les travailleurs migrants dans les forums de discussion consacrés à la migration en général.

Le devenir des travailleurs du secteur du textile et de l'habillement après le démantèlement de l'accord multifibre a été évoqué, notamment pour la Tunisie et le Maroc.

Les représentants des organisations patronales et syndicales ont mis l'accent sur la nécessité d'une plus grande diffusion de l'information, notamment celles issues des conférences gouvernementales.

## **Présentation du projet et contexte de la migration**

Au cours de la session suivante, présidée par Mme Messouada Rahmani, UGTA Algérie, M. Patrick Taran (BIT) a décrit l'impact des migrations et l'apport spécifique des travailleurs migrants à la fois au développement du pays d'accueil et, au travers des transferts de fonds, à celui de leur pays d'origine. Il a évoqué les perspectives démographiques dans les pays industrialisés qui font de la migration un des éléments de solution aux problèmes de vieillissement de la population. Il a insisté sur la nécessité de définir un cadre des migrations basé sur le respect des droits et en phase avec les besoins du marché du travail.

M. Saib Musette, coordinateur du projet BIT/EU au Maghreb, a, dans son intervention consacrée au « panorama de la migration de la main d'œuvre au Maghreb », parlé des défis qu'il convient de relever dans le cadre des migrations de main-d'œuvre, mais aussi d'une conjoncture exceptionnelle qui, précisément, devrait permettre de les relever. Il a évoqué la complémentarité des situations : croissance démographique au Maghreb et besoin de main-d'œuvre au Nord.

M. Ali Likumbage Kilindo, coordinateur du projet BIT/EU en Afrique de l'Est, et M. Hamidou Ba, coordinateur du projet BIT/EU pour l'Afrique de l'Ouest, ont partagé leurs expériences respectives en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

En résumé les questions suivantes ont été abordées au cours de la première journée de discussions :

- Les droits humains des travailleurs migrants et la protection sociale des travailleurs migrants dans les pays d'accueil;
- La libre circulation des travailleurs;
- La préoccupation à propos de l'exode des cerveaux et l'impact sur le développement dans les pays d'origine;
- Une meilleure utilisation des ressources humaines et financières des travailleurs migrants dans l'intérêt du développement de leur pays d'origine;
- Les aspects positifs de la migration
- La nécessaire harmonisation des législations sociales dans les pays du Maghreb;
- La mise en place d'espaces institutionnels de dialogue social sur les migrations de main-d'œuvre;
- Le rôle des investissements et des multinationales a aussi été évoqué;
- Les perspectives qu'offre le NEPAD dans la lutte contre la pauvreté;
- La nécessité d'élargir le dialogue 5+5 sur les migrations aux pays subsahariens dont les travailleurs transitent ou s'installent dans les pays du Maghreb;
- L'Europe sélective ? Recherche de travailleurs qualifiés et restrictions pour les moins qualifiés. Migrations à deux vitesses ?

## **LA MIGRATION DU TRAVAIL : QUELQUES PERSPECTIVES**

Présidée par M. Mohammed Boudhaim, Fédération des Chambres de Commerce, de l'Industrie et des Services du Maroc, la session 3 portait sur les différentes perspectives de la migration du travail.

### **GENRE ET MIGRATION**

Mlle Mary Kawar (BIT, Genève) a évoqué l'accroissement du nombre de femmes travailleuses migrantes, doublement vulnérables et discriminées en tant que migrantes et en tant que femmes

avec pour résultats, des situations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuel. Les travailleuses migrantes se retrouvent plus fréquemment que les hommes enrôlés dans l'économie informelle, dépourvues de protection légale ou sociale. Contrats précaires, parfois mensongers (par exemple quant à la destination finale dans le pays hôte avec risque de prostitution forcée), conditions de travail déplorables et, dans bien des cas, rétention des salaires, tout cela confirme que la situation des femmes requiert une attention particulière. Parmi les pistes de solutions prônées par l'oratrice figurent un renforcement de la surveillance des procédures de recrutement (par dispositions légales renforçant la protection) qui doivent être transparentes, gratuites et respectueuses des droits des travailleuses; la formation et l'information avant le départ pour les femmes candidates à l'émigration; la signature de conventions entre les pays d'accueil et d'origine; l'adoption de législations protégeant les travailleuses domestiques. Le rôle des syndicats dans l'organisation des travailleuses et dans la défense de leurs intérêts a également été souligné.

#### **FONDEMENTS ET ENJEUX LIES A LA GESTION DES MIGRATIONS ECONOMIQUES**

M. Jean Pierre Cassarino, Chercheur au Consortium for Applied Research on International Migration (CARIM – Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales), Institut Universitaire Européen, a quant à lui évoqué les fondements et surtout les enjeux liés à la gestion des migrations à la fois pour les pays du Maghreb et pour l'Union européenne. Citant le Livre Vert publié en janvier 2005 par l'Union européenne, il a attiré l'attention sur l'insistance désormais placée par l'Union européenne sur des migrations de main-d'œuvre temporaires, des possibilités de quotas pour des migrations de main-d'œuvre qualifiée (même si la migration de main-d'œuvre non qualifiée n'était pas abandonnée), la négociation d'accords de réadmission et le développement de bonnes pratiques en matière de gestion des flux migratoires. Parmi les enjeux de la politique européenne, outre la volonté de l'UE de chercher à déterminer des règles communes crédibles, figurent, entre autres, le vieillissement de la population, le problème de retraites et de pénuries de main-d'œuvre, la nécessité de maintenir, voire d'améliorer, la compétitivité. Aujourd'hui les impératifs de croissance ne permettent plus à l'Europe de se cantonner à des politiques migratoires restrictives. Pour les pays du Maghreb, les enjeux sont d'un autre ordre : montée du chômage, fuite des cerveaux, financement des fonds de retraite et protection et défense des intérêts de leurs ressortissants à l'étranger. La question est de savoir comment la coopération et le partenariat peuvent concilier des intérêts parfois divergents.

#### **LES TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS VERS LES PAYS D'ORIGINE**

M. Andrea Gallina, Université de Roskilde (Danemark), a analysé le rôle des transferts de fonds de travailleurs migrants tant dans leurs aspects macroéconomiques que microéconomiques ainsi que leur impact sur le développement des pays d'origine. Il a démontré que si les transferts peuvent aider à combattre la pauvreté, ils ne constituent pas une garantie pour un développement équilibré dans les pays d'origine. Il a attiré l'attention sur la dépendance qu'engendreraient les transferts de fonds alors que la continuité dans l'avenir de tels transferts demeure incertaine. En effet, les études montrent que le montant des transferts de fonds évolue en fonction de la durée du séjour du travailleur migrant, des perspectives et de la proximité du retour et de la génération des migrations à laquelle le travailleur correspond. Les migrants qui ont abandonné l'intention de retourner au pays cesseront d'y envoyer des fonds. Par contre, ceux qui s'approchent de la retraite et prévoient un retour augmenteront les transferts. L'utilisation des transferts de fonds par des associations locales dans les pays d'origine ou dans des projets d'investissement devrait être privilégiée.

Le débat a permis aux participants d'exprimer leur préoccupation par rapport à la situation des travailleuses migrantes et à cet égard de soutenir les propositions de mesures préconisées par Mlle Kawar.

Les participants se sont inquiétés du déséquilibre qui prévaut dans la négociation entre l'Union européenne et les pays du Maghreb, ces derniers n'ayant le choix que d'appliquer les propositions de l'UE. A cet égard, l'insistance de l'UE sur des migrations temporaires, sélectives (en faveur des travailleurs qualifiés) et sur base de quotas n'a pas manqué d'inquiéter les participants qui ont rappelé que, selon la Déclaration de Philadelphie de l'OIT, le travail n'est pas une marchandise.

A propos des transferts de fonds, les participants ont reconnu leur importance tout en insistant sur le fait que ceux-ci ne devaient pas être conçus comme un substitut à l'aide au développement. Ils ont préconisé la mise en place de fonds d'investissement encourageant les travailleurs immigrés à investir dans des projets porteurs de développement dans leur pays d'origine.

## CONSOLIDER LA BASE DE DONNEES

### **Consolider les données statistiques**

Une session a été consacrée à l'importance des données statistiques sous la présidence de M. Saïd Annane, Directeur Général de l'Emploi et de l'Insertion au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale (Algérie). L'exposé de M. Boubakri, de la faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, s'est centré sur les sources potentielles d'information en Tunisie sur les migrants. La liste a considéré les sources du Gouvernement (à travers le Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle de la Jeunesse, et le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger) qui alimentent le Bulletin Annuel des Statistiques de l'Institut National des Statistiques (INS), prenant en compte la problématique des migrations. Les recensements nationaux de la population intègrent aussi des données relatives aux immigrés et émigrés. A ces données gérées par des organes de l'Etat, viennent également s'ajouter les informations et statistiques recueillies par des organisations internationales telles l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM). En conclusion, M. Boubakri a regretté le manque de coordination entre ces différentes sources d'information sur les mouvements de population.

L'expérience de la Tunisie a également été abordée par la présentation de la banque de données en matière de migrations, faite par M. Abdessatar Maaroufi, Directeur Général de la main d'œuvre étrangère et de l'émigration au Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle de la Jeunesse. Il a mentionné qu'il existe une banque de données à partir du moment où l'on dispose de données statistiques exploitables (premier point) et capables d'identifier les pénuries par secteur d'activités, régions, qualifications, etc. (troisième point), ce qui est, selon M. Maaroufi, le cas en Tunisie. Son deuxième point résidait dans la problématique de l'utilisation, et surtout la bonne utilisation, de ces données. Une banque de données doit également permettre de faciliter le dialogue entre les partenaires et les pays voisins, en tant qu'instrument de consultation (quatrième point). Enfin une banque de données peut constituer un outil de développement (cinquième point).

M. Maaroufi a terminé son exposé en présentant le projet de la Banque de données de Tunisie sur la main d'œuvre tunisienne potentiellement apte à travailler à l'étranger en réponse aux besoins en main d'œuvre de l'Europe.

M. Nacer Eddine Hammouda du Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement – CREAD (Algérie) a présenté l'expérience de l'Algérie en terme de recueil de données sur les migrations de main-d'œuvre. L'Algérie ne présente pas vraiment de spécificités en terme de collecte d'informations et dispose plutôt des sources d'information que de système

d'information sur les travailleurs migrants. Les sources se concentrent selon deux types de données, soit en terme de stock (via les recensements de la population pour les données sur l'immigration, permis de séjour) soit en terme de flux (via la sûreté nationale, permis de travail gérés et délivrés par les institutions de l'emploi). L'obstacle est que cette information est produite dans un but purement administratif et non statistique et donc rend son exploitation difficile. D'autant plus que demeure le problème des migrants non immatriculés et ceux possédant la double nationalité.

L'orateur a rappelé les documents disponibles sur le sujet, notamment les rapports du CNES sur la population algérienne résidente à l'étranger.

### **Consolider les données sur la législation**

M. Laurence Hart de l'OIM a fait une intervention pour souligner la coopération entre OIM et OIT en tant que partenaires dans le Dialogue 5+5 au sujet de la migration. Il a exprimé le souhait de poursuivre cette coopération dans l'application des actions proposées par les réunions ministérielles. Ces propositions ont été soutenues par le représentant du BIT.

Les experts indépendants, Mme Ben Jemia, M. A Kerdoun, et M. M. Charef<sup>1</sup>, chargés d'élaborer des études sur la législation sur les migrations respectivement en Tunisie, en Algérie et au Maroc, ont présenté, au cours d'une session présidée par M. Abdesselam El Ftouh (Fondation Hassan II, Maroc), les résultats de leur travail.

Pays traditionnels d'émigration, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont aujourd'hui confrontés à l'immigration de transit, temporaire ou de longue durée. Préoccupés par le sort de leurs ressortissants à l'étranger, ces pays doivent opérer une mutation, y compris dans le cadre juridique, afin de pouvoir intégrer cette nouvelle donne avec des mesures législatives qui tiennent désormais compte de la nécessité de protéger les droits des travailleurs migrants arrivant chez eux, y transitant ou s'y installant. Les migrations clandestines représentent également un défi dans ces pays qui ont parfois des difficultés à traduire dans les législations nationales les dispositions des normes internationales ratifiées ou à s'en inspirer. Outre les normes fondamentales du travail, les conventions 97 et 143 de l'OIT ainsi que la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles adoptée en 1990 constituent, pour l'OIT, un socle de droits destinés à protéger efficacement les migrants et à promouvoir l'égalité de traitement et de chances ainsi que les droits humains fondamentaux. La ratification de ces conventions progresse au Maghreb. L'Algérie, qui a ratifié la convention 97, vient d'annoncer officiellement sa ratification de la Convention des Nations Unies de 1990. La Jamahiriya arabe libyenne a également ratifié la Convention des Nations Unies. Le Maroc, qui a ratifié la Convention des Nations Unies, a indiqué en réponse au questionnaire du BIT lors de la préparation de la discussion générale sur les migrants de juin 2004 qu'il pourrait considérer la ratification des deux conventions de l'OIT.

Les propositions d'harmonisation des législations sur les migrations au sein de l'Union du Maghreb arabe offrent peut-être une opportunité pour promouvoir l'intégration des principes de l'OIT concernant les droits des travailleurs migrants dans les législations nationales.

La préoccupation pour le respect des droits des travailleurs migrants dans les pays du Maghreb a été exprimée au cours du débat qui a suivi les exposés, tout comme la nécessité de continuer de promouvoir le respect des mêmes droits dans tous les pays d'accueil.

---

<sup>1</sup> M. Charef a été chargé d'exposer le travail effectué par Mme Khadidja El Madmad, collaboratrice extérieure n'ayant pu effectuer le déplacement à Alger.

## LA TRIPARTITE: LE ROLE DU DIALOGUE SOCIAL DANS LA GESTION DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE

Présentant le point de vue du BIT, M. Luc Demaret (BIT-ACTRAV) a confirmé que la promotion du dialogue social est l'une des raisons d'être du Bureau international du Travail, non pas comme un objectif en soi, mais bien parce que le dialogue entre partenaires ou interlocuteurs sociaux est le meilleur moyen d'atteindre les buts qui sous-tendent toutes les actions de l'OIT à savoir la justice sociale et le Travail Dégagé pour tous.

L'orateur a relevé que le cadre multilatéral pour une approche des migrations fondée sur les droits, que propose l'OIT, pourrait servir de point d'entrée pour développer le dialogue social aux niveaux national, régional et même international.

Au cours du débat, présidé par M. Ahmedou Ould Boudah, Chef de division, Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi (Mauritanie), les participants ont insisté sur la nécessité du dialogue social sur les questions de migrations de main-d'œuvre. Ce dialogue est nécessaire, indispensable et incontournable afin d'assurer la participation démocratique et la prise en compte de l'ensemble des données et des préoccupations en la matière impliquant toutes les parties concernées, y compris les travailleurs migrant eux-mêmes. La question de la représentation des travailleuses et de la main-d'œuvre dans les petites entreprises a été soulevée. Le dialogue social doit permettre la formulation de politiques qui repose sur un large consensus afin de gérer la question des migrations dans sa globalité. Il requiert le respect des principes fondamentaux de l'OIT à propos de la liberté syndicale, de la négociation collective et du tripartisme, l'abolition du travail forcé ainsi que de ceux concernant l'égalité de traitement couverts par les 8 conventions fondamentales pertinentes.

Le Séminaire de renforcement des capacités s'est clôturé par la lecture des propositions de recommandations et leur adoption provisoire sous réserve des modifications suggérées par les participants. Une fiche d'évaluation du Séminaire a circulé afin de recueillir les avis et commentaires des participants ainsi que leurs propositions sur les étapes à venir du projet au Maghreb.

Lors de cette séance de clôture, le Représentant du BIT a annoncé la constitution d'un Comité consultatif technique composé d'experts indépendants dans le domaine des migrations. Ce Comité a pour mission principale d'appuyer les activités du projet. Des membres potentiels ont été identifiés par le BIT, toutefois leur désignation officielle résultera de consultations ultérieures avec nos mandants.



Centre international de  
formation de l'OIT  
Programme des Migrations  
Internationales  
BIT – Alger

**MIGRATION DE MAIN D'OEUVRE POUR  
L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT EN  
AFRIQUE**



**SEMINAIRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES AU MAGHREB,**

**ALGER, 4 AU 6 AVRIL 2005**

**PROPOSITIONS**

Quatre pistes d'action ont été élaborées et proposées par les participants au séminaire : au cours d'une part de réunions en groupes de travail et, d'autre part, des discussions en séances plénières.

**1. La priorité au développement et à la lutte contre la pauvreté et le déficit de travail décent dans les pays du Maghreb:**

- En revitalisant les politiques de développement et encourageant l'investissement ciblé dans les zones les plus sensibles aux poussées migratoires (l'accent devra porter sur la mise en place de conditions favorables aux investissements et sur des projets permettant la création massive d'emplois décents ainsi que sur les formations adaptées aux besoins du marché du travail);
- En développant des politiques d'intégration régionale et de mobilité des travailleurs maghrébins au sein du Maghreb;
- En facilitant l'intégration des migrants dans leur pays d'accueil, y compris au travers des associations de travailleurs immigrés, tout en promouvant le maintien de leur identité culturelle et des liens avec le pays d'origine ainsi que leur contribution à son développement;
- En établissant des espaces nationaux et régionaux de dialogue social sur les questions de migrations, d'emploi et de développement.

Les flux de migration Sud-Nord sont directement liés au décalage de développement entre les deux rives de la Méditerranée. C'est pourquoi il est nécessaire que les pays de l'Union européenne puissent participer au développement des pays du Sud notamment:

- En promouvant l'investissement étranger direct dans les pays du Sud;
- En encourageant la participation active au co-développement;
- En apportant un soutien aux migrants qui souhaitent investir dans leur pays d'origine;
- En promouvant la circulation des personnes et des capitaux entre Nord et Sud.

- En développant des mécanismes de concertation entre les pays du Nord et du Sud au sujet de la fuite des cerveaux et de l'émigration sélective des compétences des pays du Sud vers le Nord.

## **2. La protection des droits des travailleurs et travailleuses migrants:**

- En promouvant la ratification dans l'ensemble des pays du Maghreb et de l'Union européenne des conventions fondamentales de l'OIT et de celles (C97 et C143) portant sur les travailleurs migrants ainsi que la Convention des Nations Unies de 1990, en veillant à leur stricte application, y compris en matière d'égalité de traitement, d'égalité des chances et de refus de la discrimination en matière d'emploi, de rémunération et de sécurité sociale (C 118) etc.;
- En promouvant l'harmonisation des législations sociales dans les pays du Maghreb et la protection sociale des travailleurs migrants dans les pays d'accueil; les efforts d'harmonisation des législations constituent une opportunité de promouvoir la conformité des textes avec les Normes Internationales du Travail ratifiées, en particulier celles s'appliquant spécifiquement aux travailleurs migrants ainsi qu'avec les conventions de l'Organisation arabe du travail portant sur les travailleurs migrants (Conventions N° 2, 4 et 14);
- En accordant une attention spéciale à la protection des travailleuses migrantes, en favorisant des mesures spécifiques pour protéger les femmes travailleuses et en apportant une assistance aux Associations qui défendent les travailleurs et travailleuses migrants;
- En promouvant la liberté syndicale pour les travailleurs et travailleuses migrants et en encourageant les Organisations syndicales à les organiser et à promouvoir leurs intérêts spécifiques;
- En menant des campagnes d'information sur la situation des travailleurs migrants, sur les instruments internationaux destinés à les protéger et sur l'évolution des tendances en matière de migrations, au travers de la coopération avec l'OIT, l'OAT, l'OIM et les institutions de recherche dans le Maghreb et l'Union Européenne.

## **3. Développer les outils permettant de mieux appréhender les phénomènes migratoires et d'analyser les tendances en vue de la formulation de politiques:**

- En soutenant d'une manière générale les efforts visant à améliorer la production de statistiques sur les questions liées aux travailleurs migrants;
- En identifiant au niveau national une agence gouvernementale chargée de coordonner, de fournir et de diffuser des données fiables, régulières et continues portant sur la migration de main-d'œuvre, sur la base de critères de recherche et d'analyse communs s'inspirant des 13 indicateurs du BIT<sup>2</sup>, à définir de manière tripartite, et permettant aux gouvernements et partenaires sociaux de disposer des éléments nécessaires à la formulation de politiques en matière de migration, tout en respectant la protection des données et la vie privée;

---

<sup>2</sup> Indicateurs clefs développés par la base de données Migrant (ILM) de l'OIT, repris dans les termes de référence des études statistiques élaborées dans le cadre du projet au Maghreb et disponible sur le site Internet : <http://212.147.60.93/ilm/charts/chartmain.asp>

- En encourageant le développement, les liens, les synergies et la mise en réseaux des institutions chargées de statistiques sur les migrations des différents pays du Maghreb;
- En harmonisant les critères de mesure et d'analyse des migrations pour le travail;
- En organisant, notamment avec le soutien de l'OIT et l'UE le renforcement des capacités des partenaires sociaux;
- En coopérant et en tissant des liens entre et avec les centres d'études et de recherches y compris ceux des pays du Nord.

#### **4. Promouvoir le tripartisme et le dialogue social dans la coopération régionale et interrégionale à propos des migrations de main-d'œuvre:**

- En établissant un espace de concertation et de dialogue tripartite, basé sur des expertises, afin de dégager des politiques claires et cohérentes en matière de migrations de main-d'œuvre. Un « Conseil national de la migration » pourrait aussi être créé dans les différents pays et les rencontres tripartites nationales prévues par l'OIT pourraient étudier le renforcement des mécanismes de dialogue existant.
- En promouvant la concertation tripartite sur la migration dans le cadre des Conseils économiques et sociaux dans les différents pays et en œuvrant à la mise en place d'un Conseil économique et social au niveau du Maghreb. La création d'une agence maghrébine pour les migrations de main-d'œuvre a également été préconisée;
- En insistant sur la nécessaire participation des partenaires sociaux au processus de Dialogue 5+5 sur les migrations en Méditerranée occidentale ainsi qu'en développant les possibilités de dialogue tripartite sur les migrations entre les pays du Maghreb et l'Union européenne.
- L'UMA, l'USTMA, le patronat et la société civile du Maghreb devraient s'activer davantage dans le processus d'intégration régionale dans une approche globale et concertée, en situant les questions de migrations dans un cadre maghrébin, voire africain (NEPAD); la concertation à différents niveaux devrait s'élargir aux pays subsahariens dont les travailleurs transitent ou s'installent dans les pays du Maghreb et dont la destination est l'Union européenne.

*Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par les participants lors de la dernière séance plénière le 6 avril 2005.*

---